

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ST PIERRE DE LAGES <u>Séance du 4 février 2019</u>
--

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	14
En exercice	13
Nombre de présents	10

Date de convocation : L'an deux mille dix neuf

28 janvier 2019

et le quatre février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Laurence KLEIN,

Date d'affichage :

11 février 2019

Présents : Mmes et MM. Laurence KLEIN – Lionel AZEMAR -Vincent ROUILLET-Jean-François PATTE- Christelle MARTINEZ MINATI- Florence SORAT - David VALETTE- Edgard PAYRASTRE - Sandrine RAMES - Lionel PERRET-

Excusés: Charlène GRABIE, Nathalie FRIQUART, Maryline JAMIN, Christèle JACKIEWICZ

Procurations : Charlène GRABIE a donné procuration à Laurence KLEIN, Nathalie FRIQUART a donné procuration à Edgard PAYRASTRE, Christèle JACKIEWICZ a donné procuration à Christelle MARTINEZ MINATI

Monsieur Vincent ROUILLET a été nommé secrétaire.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 7 janvier 2019 est approuvé à l'unanimité.

I- DELIBERATIONS :

CCAS

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil d'Administration	9
En exercice	9
Nombre de présents	6
Qui ont pris part à la délibération	6

Date de convocation : L'an deux mille dix-neuf

28 janvier 2019

et le quatre février à vingt heures trente, le Conseil d'Administration du CCAS de cette Commune, Régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Laurence KLEIN, Présidente.

Date d'affichage :

11 février 2019

Présents : Mme et MM. Laurence KLEIN, Sandrine RAMES, Vincent ROUILLET, Marie-Christine DE BEAUMONT, Marie TESTA, Edgard PAYRASTRE

Excusées : Christèle JACKIEWICZ, Inès DE LACHADENEDE, Martine BONNET

Procuration :

Monsieur PAYRASTRE Edgard a été nommé secrétaire.

CCAS N° 2019 -01 - OBJET: Fixation du prix du repas des aînés pour les personnes extérieures à la commune

Afin de permettre aux personnes âgées des communes voisines de participer au repas annuel des aînés avec les aînés de la commune, Madame le Maire souhaite mettre en place un système de tarification pour les personnes âgées de 60 ans et plus, domiciliées en dehors de la commune. Madame le Maire propose de fixer le prix du repas à 15 €.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'établir une tarification pour la participation aux repas annuel des aînés des personnes extérieures à la commune.
- De fixer le prix du repas à 15 €

COMMUNE

N° 2019-04- OBJET : Choix du bureau de contrôle et du CSPS pour le marché de rénovation de la salle des fêtes communale

Madame le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire de solliciter les services d'un bureau de contrôle ainsi que d'un coordonnateur en matière de sécurité protection de la santé (CSPS) dans le cadre des travaux de rénovation et de l'extension de la salle des fêtes communale. A ce titre, 3 bureaux de contrôle/coordonnateurs SPS ont émis des propositions pour la municipalité.

Après analyse, il a été décidé de retenir l'offre de la société SOCOTEC pour un montant de :

4 900.00 € HT soit 5 880.00 € TTC pour le bureau de contrôle
3 606.00 € HT soit 4 327.20 € TTC pour le CSPS

Ces dépenses font partie des frais annexes incluent dans le montant global de l'opération de rénovation de la salle des fêtes (Délibération n° 2019-02) pour laquelle les aides du département (Contrats de territoire) et de la région ont été sollicitées.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et délibéré, décide à l'unanimité :

- De sélectionner l'entreprise SOCOTEC en tant que bureau de contrôle et CSPS.
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents lié à cette opération.

N° 2019-05- OBJET : Extension du dortoir du groupe scolaire

Madame le Maire informe le Conseil que le nombre d'élèves inscrits à l'école communale est de 113 à ce jour, soit une dizaine d'élèves supplémentaires par rapport à l'année scolaire 2017/2018. Les nouveaux élèves étant en majorité des petites sections de maternelle pour lesquels il est nécessaire d'effectuer une sieste, le dortoir de l'école se retrouve désormais de taille inadaptée et relativement inconfortable, que cela soit pour les élèves ou le personnel scolaire qui assure leur surveillance. Il est

donc indispensable de prévoir la réalisation d'une extension du dortoir pour le courant de l'année 2019.

Le montant maximal de l'opération est estimé à **90 000 € HT soit 108 000 € TTC.**

Une subvention sera sollicitée auprès du département dans le cadre des contrats de territoire.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et délibéré, décide à l'unanimité :

- De valider la date de début des travaux ainsi que le cout estimatif de l'opération.
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents lié à cette opération.

N° 2019-06- OBJET : Don pour l'association Lantabulles

Madame le Maire souhaite effectuer un don à l'association Lantabulles pour l'intervention de Madame Marie-Constance MAILLARD, dessinatrice, au sein du groupe scolaire.

A ce titre madame le Maire propose d'effectuer un don de 125 € à l'association.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et délibéré, décide à l'unanimité :

- D'autoriser le don à l'association Lantabulles pour un montant de 125 €.

N° 2019-07- OBJET : Rétrocession à la commune de la parcelle ZD 38

Madame le Maire informe le Conseil que la parcelle ZD 38 située Chemin de l'église appartient actuellement à Madame MAGDELEINE Marie-Stéphanie.

Aux termes de l'arrêté de lotir du 15 juillet 1982 art 3.2, à savoir « ... Le terrain nécessaire à l'élargissement de la voirie publique, au droit du lotissement, sera cédé à la commune, dans les conditions prescrites par l'article R332.15 du code de l'urbanisme... »

Madame le Maire souligne qu'une rétrocession à la commune de la parcelle ZD38 doit être effectuée en vertu de l'arrêté. Cette rétrocession se fera au titre d'un euro symbolique.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et délibéré, décide à la majorité :

- D'autoriser Madame le Maire à faire l'acquisition de la parcelle ZD 38 pour 1 euro symbolique.
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents liés à cette rétrocession.

II- SUJETS SOUMIS A DISCUSSION :

Commission urbanisme :

Monsieur Jean-François PATTE évoque le statut de la révision du PLU en expliquant que la municipalité demeure dans l'attente des avis des personnes publiques associées (PPA). Les premiers retours sont positifs, notamment celui du Pole d'équilibre territorial rural (PETR) Lauragais qui souligne la qualité et la cohérence du projet. La CDPNAF (Commission Départemental de Préservation des Espaces Naturels agricoles et Forestiers) a émis un avis défavorable sur les dispositions visant à encadrer les extensions et les annexes des habitations en zones A et N aux motifs que les extensions doivent être limitées à 30% de l'existant (en non 50% comme nous l'avons proposé) et que la surface totale ne doit pas dépasser 200 m². Ce point de règlement devra être modifié. La municipalité demeure dans l'attente de l'avis de la Direction départementale des territoires (DDT).

Monsieur PATTE précise qu'un bilan définitif des avis des PPA sera fait lors du prochain conseil municipal.

Madame le Maire informe le Conseil qu'un Commissaire enquêteur a été nommé pour l'enquête publique liée aux révisions du PLU et du Schéma d'assainissement communal. L'enquête devrait débuter mi-mars, un bilan de la concertation avec les PPA sera fait avec le commissaire enquêteur et Madame SERVAT avant la fin du mois de février. Un cahier de doléances sera mis à disposition des administrés afin que la municipalité puisse tenir compte de leurs éventuelles remarques.

Madame le Maire fait part au conseil de la situation du projet de l'OAP village. Une promesse de vente a été signée avec la famille MARTY, la municipalité doit encore rencontrer des propriétaires pour établir des négociations visant à l'acquisition des terrains. L'utilité publique du projet étant difficilement contestable, des procédures d'expropriation pourront être envisagées.

Commission entretien des bâtiments et des espaces verts :

Monsieur David VALETTE et Madame Christelle MARTINEZ MINATI informent le conseil que la réception des travaux d'aménagement de la RD 1 (Chemin du Touron et rondpoint Monplaisir) a été faite mercredi 30 janvier 2019. De nombreux points restent à reprendre, notamment :

- La clôture de Monsieur SACAREAU qui n'est pas alignée
- Des déchets issus du chantier ont été retrouvés sur la parcelle de Monsieur SACAREAU.
- Le marquage au sol n'a pas tenu à cause de la pluie.
- Certains panneaux de signalisation ne sont pas bien placés.
- Absence du marquage au sol « zone 30 ».

Les finitions auront lieu lorsque les conditions météorologiques seront plus favorables aux travaux.

Madame Florence SIORAT souligne qu'il existe de nombreux secteurs sur la commune où les véhicules roulent en excès de vitesse, notamment du côté du lieudit « Lagarde ».

Madame MARTINEZ MINATI précise que le bassin d'orage du lotissement de Combebernat a tendance à se boucher lors de fortes pluies. Une solution visant à améliorer le système d'évacuation sera étudiée au printemps. Elle précise qu'il sera également nécessaire de financer une débroussailluse pour les besoins du service technique, le coût de ce matériel est estimé à 500 €.

Monsieur Patrick GONCALVES du pool routier souhaite savoir si nous avons encore besoin de son soutien afin de financer des travaux de faible ampleur sur la commune. La municipalité recensera les besoins dans les semaines à venir.

Madame MARTINEZ MINATI étudie la possibilité de mettre en place des panneaux de basket ainsi que des cages de foot à côté du terrain de tennis. La municipalité souhaite mettre en place un chantier jeunes afin de taguer le mur du tennis, avec l'encadrement d'un graphiste professionnel.

Salle des fêtes :

Madame le Maire fait part au conseil de sa rencontre avec Sylvain GIESSNER assistant à maîtrise d'ouvrage Batiments durables en Occitanie (BDO). Monsieur GIESSNER accompagnera le cabinet d'architectes Archéa dans le cadre de la rénovation de la salle des fêtes. Ce dernier est à l'origine de plusieurs projets d'écoconstruction, notamment la conception d'un refuge totalement autonome en énergie sur la commune de Cauterets.

Plusieurs scénarios sont à l'étude dans le cadre du projet de réhabilitation de la salle des fêtes, rien n'a pour l'instant été décidé. Madame le Maire informe Monsieur PAYRASTRE qu'elle ne peut répondre positivement à sa demande d'intégrer la commission en charge du projet ; la commission étant déjà composée de 7 membres. Elle propose cependant à ce dernier, la possibilité d'intégrer la future commission en charge de l'extension du dortoir de l'école.

Madame le Maire rencontrera Madame Bajolle du département le lundi 11 février 2019 afin de négocier un report de la date de dépôt du dossier de demande de subventions au titre des contrats de territoire. La date butoir étant initialement fixée au 15 mars 2019.

Plan communal de sauvegarde :

Madame Sandrine RAMES présente le plan communal de sauvegarde (PCS). Il s'agit d'un document obligatoire pour toutes les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels approuvé (PPRI). Le PCS détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population. A noter que le PCS devra faire l'objet d'un arrêté.

Le PCS doit mettre en œuvre une organisation fonctionnelle réactive en cas de survenance d'événements graves, dans le but de sauvegarder des vies humaines, de diminuer les dégâts et protéger l'environnement. Il s'agit d'un document qui doit régulièrement être mis à jour.

La commune de Saint Pierre de Lages dispose de zones inondables situées au nord et au sud de la commune ; ces zones ne concernent pas des zones habitées.

D'autres risques sont présents :

- Risque retrait et gonflement des sols argileux/mouvements de terrains liés à la sécheresse pouvant toucher les sols de propriétaires privés et les bâtiments construits.
- Risque « Météorologique » : la commune peut être parfois soumise à des orages et vents violents ainsi qu'à des périodes de canicule.
- Risques nucléaires
- Risques liés au terrorisme

La commune devra prendre des mesures adaptées selon les risques : repérer les zones inondables, améliorer les aménagements fonciers et agricoles en ce sens ou encore limiter les hauteurs de remblais lors des dépôts des permis de construire pour limiter les risques face aux mouvements de terrains.

Toutes les mesures prises par la commune ainsi que les conseils à la population seront listés dans le PCS.

En cas de sinistre, le Maire a le devoir de relayer l'information ou l'alerte auprès des administrés. Si le Maire est injoignable les élus contactés seront dans l'ordre : le 1^{er} adjoint, le 2nd adjoint et le 3^{ème} adjoint. Les coordonnées des élus seront rappelées dans le PCS.

Le signal sonore d'alerte correspondra à la sonnerie des cloches de l'église en continue.

Des centres d'accueil sont définis en cas de catastrophe naturelle de grande ampleur : Gymnase du collège, Réfectoire de l'école, Salle du Conseil Municipal.

Commission aux affaires scolaires :

Monsieur Lionel PERRET informe le conseil que 2 meubles ont été récemment commandés pour l'équipe enseignante. Un devis a également été établi pour l'installation d'étagère au sein des classes ; devis jugés trop onéreux.

Le dortoir de l'école fera l'objet d'une extension de 40 à 50 m² courant 2019 pour une opération estimée à 90 000 € HT, cout que Monsieur ROUILLET trouve relativement élevé. Monsieur PERRET précise que l'opération ne consistera pas seulement qu'à étendre le dortoir, le projet inclura des toilettes ainsi qu'un réaménagement de la tisanerie.

Des fuites ont été décelées au niveau de la toiture, la municipalité fera intervenir une entreprise pour résoudre le problème.

Le prochain Conseil d'école aura lieu le 25 mars 2019.

Une réunion aura lieu prochainement pour établir le nouveau PEDT ainsi que la mise en place du Conseil Municipal des jeunes.

Sujets divers :

Madame le Maire informe le conseil que la fibre optique arrivera sur la commune fin 2020 début 2021.

Madame RAMES évoque la situation du club d'athlétisme des coteaux du Girou qui doit désormais payer 10 €/séance à la Communauté de Communes des Terres du Lauragais pour l'occupation du Gymnase. Cela s'explique par le fait que le siège de l'association est situé à Verfeil, commune rattachée à la Communauté des Communes des Coteaux du Girou et non aux Terres du Lauragais. Madame le Maire propose d'augmenter la subvention proposée à l'association.

Monsieur PAYRASTRE informe le conseil que le centre jeunes de l'été 2019 partira en Raid Aventure pendant une semaine à Najac (Aveyron). Il ajoute que les retours de la soirée gaming organisée le vendredi 1^{er} février 2019 ont été très positifs, avec une participation de 17 jeunes.

Monsieur ROUILLET sensibilise le conseil sur la faible participation des administrés aux vœux de Madame le Maire. Il suggère de trouver une nouvelle formule, plus attractive.

Madame le Maire précise qu'un débat citoyen sur le thème du « grand débat » sera organisé le 22 février 2019 à 20h30 au foyer rural de Villefranche de Lauragais.

La séance est levée le lundi 4 février 2019 à 23h33.

Le prochain Conseil aura lieu le lundi 4 mars 2019 à 20h30

Liste des délibérations contenues dans le présent procès-verbal :

CCAS N° 2019 -01 - OBJET: Fixation du prix du repas des aînés pour les personnes extérieures à la commune

N° 2019-04- OBJET : Choix du bureau de contrôle et du CSPS pour le marché de rénovation de la salle des fêtes communale

N° 2019-05- OBJET : Extension du dortoir du groupe scolaire

N° 2019-06- OBJET : Don pour l'association Lantabulles

N° 2019-07- OBJET : Rétrocession à la commune de la parcelle ZD 38

Ont signé les membres présents :

NOMS - PRENOMS	QUALITE	SIGNATURES
KLEIN Laurence	Maire	
PATTE Jean François	er 1 Adjoint	
MARTINEZ MINATI Christelle	ème 2 Adjoint	
PERRET Lionel	ème 3 Adjoint	
JAMIN Maryline	Conseillère Municipale	Absente
ROUILLET Vincent	Conseiller Municipal	
JACKIEWICZ Christèle	Conseillère Municipale	Absente, procuration donnée à Christelle MARTINEZ MINATI
AZEMAR Lionel	Conseiller Municipal	
VALETTE David	Conseiller Municipal	
GRABIE Charlène	Conseillère Municipale	Absente, procuration donnée à Laurence KLEIN
RAMES Sandrine	Conseillère Municipale	
SIORAT Florence	Conseillère Municipale	
PAYRASTRE Edgard	Conseiller Municipal	
FRIQUART Nathalie	Conseillère Municipale	Absente, procuration donné à Edgard PAYRASTRE